



Notes importante sur les métriques de formation

Les deux stratégies :

- La mesure exacte physiques des actions utilisateur (traces, entrées sorties réelles) Bloc "UseStats" et rapports "TrainingSessions" ou rapports de sessions de formation. (Sur la base des logs de session Moodle)
- Sur la base d'un contrat pédagogique forfaitaire avec des temps alloués aux activités et ressources: "LearningTimeCheck" ("Avancement et temps pédagogiques" en français) et son bloc accessoire.

Le temps passé :

Oblige effectivement les usagers à une présence mesurable et formelle sur les interfaces (via les logs standards) pour engranger les "laptimes" (intervalles de présence) dans leur trace. (Qu'ils fassent la cuisine pendant ce temps ou non) Il correspond en effet bien aux anciennes exigences des OPCA/OPCO sur une transposition du "temps en salle de formation".

Le contrat pédagogique :

Destiné à proposer un modèle plus compatible avec les pratiques en ligne, et basé sur la validation des connaissances/compétences, avec une transposition en temps de ces validations. Etait destiné à des cas où il est possible de négocier avec les organismes financeurs un contrat de prestation de formation basé sur ce calcul, permettant un usage plus souple (en plus ou en moins) du matériel de formation. A partir de ce moment là, les notions de temps ne sont plus liées arithmétiquement aux temps de présence, mais représentent des "équivalents temps finançable" sur la base de validations pédagogiques.

Réconcilier les deux modèles est donc très compliqué, puisque les temps affichés par le deuxième modèle n'ont aucune réalité physique dans les traces (ils peuvent s'y approcher pour une personne consommant le matériel proche de la démarche prévue par le formateur, si le matériel est bien calibré)

Dans tous les cas, ce sont évidemment les "sorties de session" qui posent un problème de "cohérence" (au sens du contrôle) par rapport au calcul de crédits forfaitaires, et uniquement si la consommation réelle est "en deça" de la forfaitisation.

A l'inverse, des forfaits trop sous-estimés, valant pour "quantité finançable" poseront un problème d'acceptabilité par les apprenants ayant l'impression de travailler beaucoup trop pour la quantité rémunérée.

Dans cette pratique, il est prévu d'intégrer le temps "réel mesuré" dans le LTC comme une mesure complémentaire, qui ne devrait servir qu'à auditer et corriger la calibration des contenus. Ce que l'on attendrait de cette confrontation serait :

- Le programme n'est-il pas globalement sous-calibré ?
- Le programme n'est-il pas globalement sur-calibré ?
- Les variations entre les écarts positifs et négatifs s'équilibrent-elles ?
- La répartition des apprenants entre les sous-calibrés, sur-calibrés et apprenants moyens est-elle "normale" (loi normale)

Les pratiques possibles faciles à conclure :

1. Le financeur ne veut pas sortir du principe de temps constaté "au réel" et exige une transposition des feuilles de présence :

En principe, la technique des temps forfaitaires ne peut pas s'appliquer. Seuls les événements enregistrés peuvent générer des rapports d'entrée sortie. La seule marge de manœuvre est de savoir si les temps "hors cours" (accueil, espaces personnels, blog, profil, etc) sont intégrables ou non dans le calcul. 2. Le financeur accepte un principe de pré-négociation du contrat pédagogique avec l'organisme et se met d'accord sur un pré-calibrage des contenus.

La technique forfaitaire peut s'appliquer, mais doit être explicitement documentée pour le participant. Le participant doit en effet être averti que son temps de travail n'est pas opposable à la validation du financement de sa formation, (dont il peut tirer avantage en plus ou en moins). Le point négatif de ce modèle pour les financeurs est qu'il conduit à financer quand même des savoirs/compétences déjà acquises, là où il aimeraient ne pouvoir financer que des "formations nécessaires et utiles". Notre réponse à cet argument est que l'analyse des besoins réels de formation (d'une formation modulaire) d'un participant aura dû se faire "en amont" de leur inscription au module.

Les pratiques inadéquates ou compliquées à gérer :

Les temps forfaitisés permettent en effet à des participants "rapides" de valider un temps de formation en y passant moins de temps que la prévision pédagogique "normale", mais en créant une différence de rendu entre les entrées/sorties effectives et la mesure du temps capitalisé.

Fournir l'intégralité des données des deux systèmes à un inspecteur "non averti" conduit forcément à une conclusion d'incohérence.

Tenter de corriger les dates de sortie (en ajoutant la différence des temps LTC :- ne pourrait fonctionner que sur la globalité de la durée d'apprentissage (sans risque de produire des recouvrements de plages non explicables)- constitue de toutes façons une manipulation des données dont on peut contester la légalité

Il n'est donc structurellement pas possible de trouver un algorithme qui permettrait de tenir compte des temps forfaitaires sur chaque session d'entrée sortie en tenant compte de la "réalité des usages" du matériel (sessions fractionnées, interrompues, sessions à cheval sur le passage de minuit, etc.) Sauf à présenter des "anomalies" dans le résultat, principalement une liste de sessions avec une probabilité non nulle de superposition de deux sessions de travail pour la même personne. Effectuer

une correction plus radicale de la liste des sessions de cours pour éviter les recouvrements serait encore plus dangereux : la divergence entre les données réelles de traces, les horaires connus par le participant, et les session présentées aux financeurs seraient encore plus grande et impossible à justifier.

[Revenir à l'index du module LTC](#) - [Revenir à l'index des plugins](#) - [Revenir au catalogue](#)

From:

<https://docs.activeprolearn.com/> - **Documentation Moodle ActiveProLearn**

Permanent link:

<https://docs.activeprolearn.com/doku.php?id=mod:learningtimecheck:noteimportante>

Last update: **2026/01/13 07:19**

